

**SECTEUR DE FORMATION 20 – SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

**TECHNIQUES POLICIÈRES  
(DEC 310.A0)**

**TABLEAUX D'HARMONISATION**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation</b> .....	1
<b>Programmes d'études en lien d'harmonisation</b> .....	1
<b>Information sur les tableaux d'harmonisation</b> .....	1
<b>Tableaux d'harmonisation intra-ordre</b> .....	3
Techniques policières et Techniques d'intervention en délinquance .....	5
Techniques d'intervention en délinquance et Techniques policières .....	6



## Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques policières* (DEC 310.A0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

## Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études DEC *Techniques policières* version 2017 (DEC 310.A0) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Techniques d'intervention en délinquance (DEC 310.B0).

## Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon la rubrique suivante : Tableaux d'harmonisation intra-ordre.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence<sup>1</sup> et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

---

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

## **Tableaux d'harmonisation intra-ordre**



**Programme de provenance :** Techniques policières  
2017

**Programme de destination :** Techniques d'intervention en délinquance  
2003

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques policières peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques d'intervention en délinquance, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Techniques policières 2017 DEC – 310.A0 36 compétences, 1 725 heures</b>		<b>Techniques d'intervention en délinquance 2003 DEC – 310.B0 21 compétences, 1 860 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
06DS	Interagir avec les membres de son organisation	030U	Travailler en équipe dans un milieu d'intervention en délinquance
06E3	Travailler en partenariat avec diverses ressources communautaires	030W	Orienter une personne délinquante, sa famille ou ses proches vers une ressource communautaire
06E8	Concevoir et appliquer des stratégies d'interventions répressives, préventives et communautaires	030Y	Intervenir en prévention de la délinquance
06EL	Intervenir auprès de personnes en état de crise	0312	Intervenir auprès de personnes délinquantes en état de crise
et			
06E2	Se défendre contre des coups frappés		
et			
06DV	Dispenser des soins d'urgence		
06EB	Intervenir auprès d'une personne ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie	030Q	Réagir à la consommation de drogues chez une personne délinquante
et			
		030S	Composer avec une personne délinquante présentant un trouble mental

**Programme de provenance :** Techniques d'intervention en délinquance  
2003

**Programme de destination :** Techniques policières  
2017

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques d'intervention en délinquance peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques policières, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Techniques d'intervention en délinquance 2003 DEC – 310.B0 21 compétences, 1 860 heures</b>		<b>Techniques policières 2017 DEC – 310.A0 36 compétences, 1 725 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
030U	Travailler en équipe dans un milieu d'intervention en délinquance	06DS	Interagir avec les membres de son organisation
030V	Observer des personnes délinquantes dans leur milieu de vie	06DQ	Utiliser des méthodes d'observation
030W	Orienter une personne délinquante, sa famille ou ses proches vers une ressource communautaire	06E3	Travailler en partenariat avec diverses ressources communautaires
030Y	Intervenir en prévention de la délinquance	06E8	Concevoir et appliquer des stratégies d'interventions répressives, préventives et communautaires
0312	Intervenir auprès de personnes délinquantes en état de crise	06EL	Intervenir auprès de personnes en état de crise